

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2935

27 octobre 2015

SOMMAIRE

Balm S.à r.l.	140880	Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l.	140855
Cap Consultants International S.à r.l.	140880	NGP III SPV	140860
Euro-Asia Oceangate S.à r.l.	140834	NIBB S.A.	140855
"Flomatron S.à.r.l."	140860	NIBB S.A.	140855
JEMT Company S.à r.l.	140861	NL Investments S.à r.l.	140856
Lucy S.A.	140846	NPN II Med S.à r.l.	140856
Luxembourg Electricité Foetz SA	140846	Odin S.A.	140856
Manival S.A. SPF	140847	Office Center Online	140857
Mapo4 GP S.à r.l.	140848	Olinvest	140857
Marny Investissement S.A.	140849	Opis S.A.	140857
MAT Estate S.A.	140849	Optique Poensgen S. à r.l.	140857
Matterhorn Capital Europe Real Estate S.A.	140848	Orion Engineered Carbons Finance 1 S.à r.l.	140856
Mattheeuws Eric Lux S.A.	140850	Parfilec Invest CoopSA	140858
MCS Diffusion S. à r.l.	140845	Petercam (Luxembourg) S.A.	140873
Medea Holding IV S.à r.l.	140848	Petrogas Lux S.à r.l.	140858
Milchwerk Bauer S.A.	140848	PineBridge Global Secured Credit SCS	140858
MILLY'S s.à r.l. - Stop, Shop & Relax	140846	PM Investment Advisory S.à r.l.	140874
Momo Europe S.A.	140849	Portfolio Management Solutions (PMS)	140879
Mondi	140849	Private Equity Capital Germany SeCS SICAR	140859
Mondi German Investments	140849	Proja Holding Sàrl	140860
Monte-Carlo SBM International S.à r.l.	140850	P.T. Investments S.A.	140858
Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l.	140850	Queequeg's Gems S.A.	140879
N3XT Luxembourg S.à r.l.	140860	Resilux SA	140874
Naps Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	140851	SBS s.à r.l.	140880
ND Europe Office Holding S.à r.l.	140851		

Euro-Asia Oceangate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.816.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- COSCO Ports (Istanbul) Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its address at 49th Floor, Cosco Tower, 183 Queen's Road Central, Hong Kong, S.A.R. - P.R.C., registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 2268499;

- Keen Charm Development Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its address at 38/F, China Merchants Tower, Shun Tak Centre, 168-200 Connaught Road Centre, Hong Kong, P.R.C., registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 2262826; and

- Beijing Hanguang Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the P.R.C., having its address at 1931, 19/F, No. 1 Chaoyangmen Beidajie, Dongcheng District, Beijing, P.R.C., registered with the State Administration for Industry and Commerce of the People's Republic of China under number 110101019645899.

All represented by Peggy Simon, private employee having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entities, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Euro-Asia Oceangate S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities whether convertible or not. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees

and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital, shareholders may also make contributions to own funds not remunerated by new shares recording under the account 115 of the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". Each shareholder shall be entitled to present for election by the general meeting of shareholders one (1) category A manager. Each of COSCO Ports (Istanbul) Limited and Keen Charm Development Limited shall be entitled to present for election by the general meeting of shareholders one (1) category B manager. Each shareholder shall further have the right to propose to the general meeting of shareholders the resignation of the candidate it previously proposed for election.

7.3. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if all the Category A Managers and at least one Category B Manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager (provided that the Category A Manager and the Category B Manager signing jointly shall not have been proposed by the same shareholder).

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

Art. 12. Conflict of Interests.

12.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.2. Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

IV. General meetings of shareholders**Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1. Without prejudice to articles 13.2 and 13.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.8. The shareholders' decisions shall be adopted as follows:

- Collective decisions are only validly taken to the extent that (i) the entirety of the share capital of the Company is present or represented and (ii) the decisions shall be adopted or rejected by the vote of shareholders representing more than one half of the share capital.

- If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, with written notice to be given by registered letter to all shareholders at least eight (8) days in advance, and decisions shall be validly taken to the extent that (i) the entirety of the share capital of the Company is present or represented and (ii) the decisions shall be adopted or rejected by the vote of shareholders representing more than one half of the share capital.

- If this figure is not reached at the second meeting or second written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a third time, with written notice to be given by registered letter to all shareholders at least eight (8) days in advance, and decisions shall be validly taken to the extent that (i) the majority of the share capital of the Company is present or represented and (ii) the decisions shall be adopted or rejected by the unanimous vote of the shareholders present or represented.

- As long as these quorum and majority rules are not reached at the aforementioned meetings or consultations, a new meeting or consultation shall then be duly convened, with written notice to be given by registered letter to all shareholders at least eight (8) days in advance, in order to adopt the decision, until such quorum and majority rules set forth for the third meeting or consultation are reached (i.e., quorum of the majority of the share capital of the Company present or represented and unanimous vote of the shareholders present or represented).

14.9. Resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by unanimous vote of the shareholders owning the entirety of the share capital of the Company.

14.10. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and end on the 31st of December of such year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4. The annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 16. Statutory / External auditor.

16.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

16.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

16.3. The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.4. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or the board of managers of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

The twelve thousand, five hundred (12,500) shares have been subscribed as follows:

- COSCO Ports (Istanbul) Limited: five thousand (5,000) shares;
- Keen Charm Development Limited: five thousand (5,000) shares; and
- Beijing Hanguang Investment Corporation: two thousand, five hundred (2,500) shares.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at five (5).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Managers:

* Mr. Lam Yuk Lau, born in Hong Kong, P.R.C. on July 22nd, 1963, with address at Flat H, 17th Floor, Block 6, Laguna City, Kowloon, Hong Kong, P.R.C.;

* Mr. Mi Tao, born in Beijing, P.R.C., on September 11th, 1973, with address at with address at 25th Floor, New Poly Plaza, No. 1 Chaoyangmen Beidajie, Dongcheng District, Beijing, 100010, P.R.C.; and

* Mr. Qiu Jinguang, born in Liaoning, P.R.C., on October 16th, 1962, with address at with address at Flat F, 28th Floor, Tower 2, CentreStage, 108 Hollywood Road, Hong Kong, P.R.C.

- Category B Managers:

* Ms. Pinglan Yao, born in Chengdu, P.R.C., on January 1st, 1960, with address at 5 op der Bach, L-7346 Steinsel, Grand Duchy of Luxembourg; and

* Mr. Jean-Robert Bartolini, born in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg, on November 10th, 1962, with address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entities and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- COSCO Ports (Istanbul) Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, R.P.C., ayant son adresse au Cosco Tower, 183 Queen's Road Central, Hong Kong, R.P.C., enregistrée auprès du Registrar of Companies of Hong Kong sous le numéro 2268499;

- Keen Charm Development Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, R.P.C., ayant son adresse au 38/F, China Merchants Tower, Shun Tak Centre, 168-200 Connaught Road Centre, Hong Kong, R.P.C., enregistrée auprès du Registrar of Companies of Hong Kong sous le numéro 2262826; et

- Beijing Hanguang Investment Corporation, une société constituée sous les lois de la R.P.C, ayant son adresse au 1931, 19/F, No. 1 Chaoyangmen Beidajie, Dongcheng District, Pékin, R.P.C., enregistrée auprès du State Administration for Industry and Commerce of the People's Republic of China sous le numéro 110101019645899.

Représentées par Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Euro-Asia Oceangate S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation, convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4 Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4. En plus des apports faits à la Société sous la forme de capital social, les associés auront la possibilité de procéder à des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres enregistrés sous le compte 115 conformément au Plan Comptable Normalisé de Luxembourg.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixera (fixeront) la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Chaque associé a le droit de présenter un (1) gérant de catégorie A pour élection par l'assemblée générale des associés. Chacun de COSCO Ports (Istanbul) Limited et Keen Charm Development Limited aura le droit de présenter un (1) gérant de catégorie B pour élection par l'assemblée générale des associés. Chaque associé aura en outre le droit de proposer à l'assemblée générale des associés la démission du candidat qu'il a précédemment proposé pour élection.

7.3. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les Gérants de catégorie A et au moins un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B (à la condition que le Gérant de Catégorie A et le Gérant de Catégorie B ayant signé conjointement n'est pas été proposé par le même associé).

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

Art. 12. Conflit d'Intérêt.

12.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

12.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou

du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. Sans préjudice des articles 13.2 et 13.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7. Tout associé peut participer à toute assemblée générale des associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

14.8. Les décisions des associés seront adoptées comme suit:

- Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où (i) l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée et (ii) les décisions sont adoptées ou rejetées par le vote des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par une notification écrite donnée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit (8) jours à l'avance et les décisions ne sont valablement prises que dans la mesure où (i) l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée et (ii) les décisions sont adoptées ou rejetées par le vote des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- Si ce chiffre n'est pas atteint à la deuxième assemblée ou deuxième consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une troisième fois, par une notification écrite donnée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit (8) jours à l'avance et les décisions ne sont valablement prises que dans la mesure où (i) la majorité du capital social de la Société est présente ou représentée et (ii) les décisions sont adoptées ou rejetées par le vote unanime des associés présents ou représentés.

- Tant que ces règles de quorum et de majorité ne seront pas atteintes aux réunions ou consultations précitées, une nouvelle réunion ou consultation devra alors être dûment convoquée, par une notification écrite donnée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit (8) jours à l'avance, pour adopter la décision, jusqu'à ce que les règles de quorum et de majorité établies pour la troisième réunion ou consultation soient atteintes (i.e., quorum de la majorité du capital social de la Société présente ou représentée et vote unanime des associés présents ou représentés).

14.9. Les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par le vote unanime des associés détenant l'intégralité du capital social de la Société.

14.10. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4. L'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée, dans les délais prescrits par la Loi.

Art. 16. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

16.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

16.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

16.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

16.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- COSCO Ports (Istanbul) Limited: cinq mille (5.000) parts sociales;
- Keen Charm Development Limited: cinq mille (5.000) parts sociales; et
- Beijing Hanguang Investment Corporation: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution ont été estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions des associés

Les associés ont décidé de:

1. Déterminer le nombre de gérant à cinq (5).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Gérants de catégorie A:

* M. Lam Yuk Lau, né à Hong Kong, R.P.C., le 22 juillet 1963, avec adresse au Appartement H, 17th Floor, Block 6, Laguna City, Kowloon, Hong Kong, R.P.C.;

* M. Mi Tao, né à Pékin, R.P.C., le 11 Septembre 1973, avec adresse au 25th Floor, New Poly Plaza, No. 1 Chaoyangmen Beidajie, Dongcheng District, Pékin, 100010, R.P.C.; et

* M. Qiu Jinguang, né à Liaoning, R.P.C., le 16 octobre 1962, avec adresse au Flat F, 28th Floor, Tower 2, CentreStage, 108 Hollywood Road, Hong Kong, R.P.C.

- Gérants de catégorie B:

* Mme Pinglan Yao, née à Chengdu (Sichuan), R.P.C., le 1^{er} janvier 1960, avec adresse au 5 op der Bach, L-7346 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Jean-Robert Bartolini, né à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150807/650.

(150165567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

MCS Diffusion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 64-70, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 153.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151652/10.

(150166515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

MILLY'S s.à r.l. - Stop, Shop & Relax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 19, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 135.264.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015151653/14.

(150166166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Lucy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.454.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151620/10.

(150166053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Luxembourg Electricité Foetz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 90-94, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 95.052.

L'an deux mille quinze,

Le trois septembre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Luxembourg Électricité Foetz S.A.", ayant son siège social à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95 052, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 940 du 12 septembre 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2157 du 4 novembre 2009.

La séance est ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Michel URBANO, gérant de société, né à Belfort (France), le 28 avril 1969, demeurant à F-57700 Neufchef, 13, rue Saint Isidore.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Cindy GOMES CORDEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans à L-3850 Schiffflange, 90-94, avenue de la Libération, et en conséquence modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans à L-3850 Schiffflange, 90-94, avenue de la Libération, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la Société est établi à Schiffflange.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de reconduire dans leurs fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- Madame Nathalie ESPOSITO épouse URBANO, employée, demeurant à F-57700 Neufchef, 13, rue Saint Isidore;
- Monsieur Dominique URBANO, employé, demeurant à F-54150 Briey, 2BIS, rue Pillatre de Rosier;
- Monsieur Jean-Michel URBANO, gérant de société, demeurant à F-57700 Neufchef, 13, rue Saint Isidore.

Monsieur Jean-Michel URBANO, préqualifié, est reconduit en outre dans ses fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- La société à responsabilité limitée COSELUX S.à r.l., avec siège social à L-3844 Schiffflange, Z.I. Luxembourg Heck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 949.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11:20 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cent cinquante euros (950.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.- M. URBANO, C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 septembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015151622/67.

(150166566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Manival S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.002.

En date du 17 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

MANIVAL S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015151627/14.

(150166359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mapo4 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.506.

En date du 10 septembre 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation d'Alex Legrand, de son poste de gérant, avec effet au 28 mai 2015;

- Nomination de Katalin Oroszki, née le 30 septembre 1976 à Vác, Hongrie, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 29 mai 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mapo4 GP S. à r.l.
Christiaan van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2015151628/17.

(150166530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Matterhorn Capital Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151630/10.

(150166273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Medea Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.865.

Les comptes annuels de la société Medea Holding IV S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151631/10.

(150166464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Milchwerk Bauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.331.

En date du 1^{er} septembre 2015 il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Marc Liesch, administrateur et administrateur-délégué de la société MILCHWERK BAUER S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Est élu nouvel administrateur et administrateur-délégué M. Gerhard Nellinger, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg.

Son mandat se terminera le 1^{er} septembre 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILCHWERK BAUER S.A.

Référence de publication: 2015151632/14.

(150166367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Momo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.678.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 8 septembre 2015:

La démission de Marcus Evans en tant qu'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015151634/11.

(150165915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mondi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.996.

—
Par résolutions signées en date du 8 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Antonio Longo, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151635/16.

(150166293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mondi German Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.049.

—
Par résolutions signées en date du 8 septembre 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Antonio Longo, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 4 septembre 2015 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet au 4 septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151636/15.

(150166294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Marny Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 146.767.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151643/9.

(150165923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

MAT Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 184.427.

—
La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L

130, Route d'Arlon

L-8008 STRASSEN

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le contrat de domiciliation avec

La société MAT ESTATE S.A.

130, Route d'Arlon

L-8008 STRASSEN

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184427

Avec date d'effet le 01/09/2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean

P/o Mme LERBS Kahrien

Référence de publication: 2015151644/21.

(150166119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mattheeuws Eric Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 90.253.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151646/10.

(150165910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Monte-Carlo SBM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 145.889.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2014 de sa société mère, Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151637/13.

(150165876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.533.

EXTRAIT

Depuis le 5 juillet 2013, le siège social de Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à.r.l, associé unique de la Société, est situé au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151657/14.

(150166442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Naps Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.367.

Par résolutions signées en date du 21 août 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

2. Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151661/15.

(150165918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

ND Europe Office Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,10.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.737.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August,

before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared:

ND Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 8,510,000, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123400 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 26th August 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ND Europe Office Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 6 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1708 of 10 July 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196737 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Me Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the nominal value of the shares of the Company from its current amount of one euro (EUR 1.-) to ten euro cents (EUR 0.10), to split each existing share into ten (10) new shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each and to acknowledge that the share capital of the Company is subsequently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro cents (EUR 0.10.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and ten euro cents (EUR 12,500.10.-).

3 To issue one (1) new share with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for this new share and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind with payment of a share premium in the amount of five euro cents (EUR 0.05).

5 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from its current amount of one euro (EUR 1.-) each to ten euro cents (EUR 0.10) each, to split each existing share into ten (10) new shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each and to acknowledge that the share capital of the Company is subsequently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro cents (EUR 0.10.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and ten euro cents (EUR 12,500.10.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) with payment of a share premium of five euro cents (EUR 0.05) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of one share of Roosevelt Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196738 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of fifteen euro cents (EUR 0.15.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) share with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-), to be issued with payment of a share premium in the amount of five euro cents (EUR 0.05)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros and ten euro cents (EUR 12,500.10, -) represented by one hundred twenty five thousand one shares (125,001) with a par value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

a comparu

ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de EUR 8.510.000, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123400 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 août 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de ND Europe Office Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1707 du 10 juillet 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 196737 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle d'un euro (EUR 1,-) à dix centimes d'euro (EUR 0,10,-), division de chaque part sociale existante en dix (10) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10,-) et constat que le capital social de la Société sera par conséquent fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille parts sociales.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix centimes d'euro (EUR 0,10) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cents euros et dix centimes (EUR 12.500,10).

3 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature et le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq centimes d'euro (EUR 0,05).

5 Modification de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle d'un euro (EUR 1,-) à dix centimes d'euro (EUR 0,10), de diviser chaque part sociale existante en dix (10) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) et de constater que le capital social de la Société sera par conséquent fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix centimes d'euro (EUR 0,10) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et dix centimes d'euro (EUR 12.500,10).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq centimes d'euro (EUR 0,05,-) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une part sociale de Roosevelt Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 196738, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quinze centimes d'euro (EUR 0,15).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de la part sociale d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10,-), à émettre avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq centimes d'euro (EUR 0,05).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros et dix centimes d'euro (EUR 12.500,10) représenté par cent vingt-cinq mille une (125.001) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 31 août 2015. GAC/2015/7377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151663/193.

(150166538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.443.916,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.332.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 7 septembre 2015, qui ont acceptées:

- la démission de Mme Miranda Lansdowne, de son poste de gérant de la Société.
- la démission de Mme Pamela Valasuo, de son poste de gérant de la Société.
- la nomination de Castle Services S.à r.l., société à responsabilité limitée, située au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152622, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015
- la nomination de Elizabeth Verwaltung S.à r.l., société à responsabilité limitée, située au 6870 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152587, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015151662/21.

(150166312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

NIBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2271 Luxembourg, 1, rue d'Ostende.

R.C.S. Luxembourg B 148.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour compte de NIBB S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015151667/12.

(150166154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

NIBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2271 Luxembourg, 1, rue d'Ostende.

R.C.S. Luxembourg B 148.746.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 10 septembre 2015 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique Monsieur Norbert Kayser, L-2271 Luxembourg, 1, rue d'Ostende, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduplan S.A., RCS B44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015151668/17.

(150166158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

NL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015151669/13.

(150166577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

NPN II Med S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151671/10.

(150166195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Orion Engineered Carbons Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.726.

EXTRAIT

En date du 9 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Erik Jan Van de Laar en tant que gérant de catégorie C de la Société est acceptée avec effet au 17 août 2015;

- Peter Lundin, né le 10 Septembre 1976 à Kalmar, Suède, avec adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau gérant de catégorie C avec effet au 17 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151675/16.

(150166462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Odin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015151682/13.

(150166078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Olinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 131.896.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 27 juin 2015 à FRISANGE

1. L'associé unique décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de THE CLOVER, société anonyme, ayant son siège social Rue d'Arlon, 6 à L-8399 Windhof et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.293; et décide de le remplacer par la société ODS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social Rue Robert Schuman, 65 à L-5751 Frisange et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.895.

La durée du mandat confié à ODS SARL est d'une durée de six ans prenant cours à la date de cette présente résolution.

Pour extrait conforme

Pour OLINVEST S.A.

Référence de publication: 2015151684/16.

(150166620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Opis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8235 Mamer, 23, route de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 174.687.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151686/10.

(150166124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Office Center Online, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7315 Steinsel, 21, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 117.068.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015151683/14.

(150166169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Optique Poensgen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 32.291.

—
Par la présente, je soussigné Pierre Poensgen, vous confirme les changements d'adresses suivantes:

Nouvelle adresse:

Associé

Nom: POENSGEN PIERRE

Adresse privée: 23 rue Nic. Bieber

L -4033 Esch/Alzette

Administrateur gérant

Nom: POENSGEN PIERRE

Adresse privée: 23 rue Nic. Bieber

L-4033 Esch/Alzette
 Esch/Alzette, le 9 septembre 2015.
 Référence de publication: 2015151687/18.
 (150166394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
 R.C.S. Luxembourg B 88.338.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 septembre 2015 au siège social.

Le conseil d'administration a décidé de résilier le contrat d'agent dépositaire avec la société Citco C & T (Luxembourg) S.A, ayant son siège social 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.857.

P.T. INVESTMENTS S.A.
 Société Anonyme
 Référence de publication: 2015151690/13.
 (150166584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Parfilec Invest CoopSA, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.
 R.C.S. Luxembourg B 197.468.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22/07/2015 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Caroline BULTIAUW de son poste de commissaire de la société et nomme en remplacement la société AUDITEX S.à r.l., société à responsabilité limitée, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme
 Parfilec CoopSA
 Signatures
Administrateur / Administrateur
 Référence de publication: 2015151691/16.
 (150166202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Petrogas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 R.C.S. Luxembourg B 186.605.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Petrogas Lux S.à r.l.
 Nigel Richardson / Fabrice Rota
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015151697/13.
 (150166520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

PineBridge Global Secured Credit SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
 R.C.S. Luxembourg B 199.856.

EXTRAIT

Société en commandite simple constituée sous seing privé.

1. L'associé commandité.

"Section 5.01 Associé Commandité

(a) La Société sera gérée par "PineBridge GP S.à r.l. (l'Associé Commandité)", en sa qualité de titulaire de la Part de Commandité de la Société"

L'associé commandité de la Société, PineBridge GP S.à r.l., (l'Associé Commandité), est une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous droit Luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 190.316 et ayant son siège social au 47, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. La dénomination.

"Section 2.01 Formation et Nom de la Société

(a) Il est par les présentes établi entre les Associés et tous ceux qui pourraient devenir Associés Commanditaires une société sous la forme d'une société en commandite simple, dénommée "PineBridge Global Secured Credit SCS" (la "Société")."

3. L'objet social.

"Section 2.04 Objet

(a) La Société a pour seul objet l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que la détention, l'acquisition et le transfert par cession, échange ou tout autre moyen des actions émises par le Fonds (le "Portefeuille"), et la détention, l'administration, la disposition et la gestion de son Portefeuille.

(b) La Société peut réaliser toutes les opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social (étant entendu que la Société n'aura pas d'activité commerciale).

(c) La Société exerce ses activités en son nom propre en conformité avec son objet social."

4. Le siège social.

"Section 2.02 Siège Social

(a) Le siège social de la Société est situé au 47, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

5. La gérance et les pouvoirs de signature.

"Section 5.02 Pouvoirs de l'Associé Commandité

(a) L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, le cas échéant soumis à l'accord des Associés Commanditaires mais uniquement dans les cas où cela est requis par le présent Contrat et par la législation luxembourgeoise.

(b) Il aura le pouvoir pour le compte et au nom de la Société d'accomplir l'objet social de la Société et d'accomplir tous les actes ainsi que de conclure et d'exécuter tous les contrats et engagements qu'il pourra juger nécessaires, opportuns ou utiles ou connexes. Sauf disposition expresse contraire, l'Associé Commandité a, et aura le pouvoir d'exercer à sa discrétion, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires et opportuns afin de réaliser l'objet de la Société.

Le pouvoir de signature des gérants de l'Associé Commandité est le suivant:

"Section 5.03 Représentation

(a) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires autorisés, désignés par l'Associé Commandité à sa propre discrétion, ou toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués."

6. La durée. La Société est constituée à la date du 27 août 2015. "Section 2.03 Durée

(a) La Société est établie pour une durée illimitée et jusqu'à sa dissolution conformément au présent Contrat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151700/52.

(150166624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Private Equity Capital Germany SeCS SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.305.

Die Koordinierten Statuten vom 12. August 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 10. September 2015.

Référence de publication: 2015151701/12.

(150166574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Proja Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 149.306.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 31 août 2015

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra Petitjean, en qualité de Gérant classe B de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Paul Clarke, né le 16 septembre, 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour extrait analytique conforme

Nuno Aniceto

Référence de publication: 2015151703/18.

(150166302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

N3XT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 185.208.

—
Il résulte des cessions de parts sociales intervenues le 28 juillet 2015 que le capital est désormais détenu comme suit:

- SYNEXYS, société à responsabilité limitée de droit français, immatriculée au RC de Nanterre sous le numéro 483 466 488, ayant son siège à 20B, rue Louis Philippe, F-92200 Neuilly sur Seine, propriétaire de 60 parts sociales de la société N3XT LUXEMBOURG SARL (soit 60% du capital).

- M. FORRER Pierre, né le 29/09/1968, demeurant Les Blanchets, F-33540 Mauriac, propriétaire de 40 parts sociales de la société N3XT LUXEMBOURG SARL (soit 40% du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/2015.

Monsieur Christophe COLLIGNON

Gérant

Référence de publication: 2015151673/17.

(150166107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

NGP III SPV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 170.164.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151666/10.

(150166322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

"Flomatron S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 112.036.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Carlo Hermann Schumacher, administrateur de société, né à Waimes (Belgique), le 6 janvier 1970, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Rodter Straße 38B, en tant qu'associé unique («l'Associé Unique»),

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la société «FLOMATRON S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.036, (ci-après dénommée la «Société»).

Le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Réunissant en ses mains la totalité des parts sociales de la Société, l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité, et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société au jour du présent acte;

L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'Associé Unique déclare que tout l'actif a été réalisé et que tout le passif connu de la Société vis-à-vis des tiers a été réglé entièrement ou dûment provisionné; pour toutes dettes éventuelles (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnues de la Société, et non payées à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la Société est dissoute et la liquidation de la Société considérée comme clôturée.

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à compter de la date du présent acte à l'adresse de l'Associé Unique.

Déclaration

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas, respectivement que l'associé ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carlo Hermann SCHUMACHER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 28 août 2015. Relation: DAC/2015/14217. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151472/48.

(150165914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

JEMT Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 199.814.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August.

before us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Giovanni Montenegro, private employee, born in Acquaviva delle Fonti (Bari), Italy, on June 21, 1981 and residing professionally at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Francine MAY, juriste, with professional address in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 21, 2015; and

2. Eugenio Travaglini, private employee, born in Brindisi, Italy, on October 25, 1983 and residing professionally at Josefstrasse 59, CH-8005 Zurich, Switzerland,

here represented by Mrs Francine MAY prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 21, 2015, (hereinafter collectively the Founding Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means JEMT Company S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is JEMT Company S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The purpose of the Company is also the wholesale trade, semi-wholesale trade and retail trade as well as the import and export of agricultural and food products.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, leasing, installation and maintenance of any food and beverage vending machine as well as the sale of food products, including beverages and freshly squeezed fruit juices, via vending machines.

The purpose of the Company is also the acquisition, management, development, leasing and sale for its own account, directly or indirectly, of real estate properties of any nature or origin, located in the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property and commercial, industrial or financial transactions) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities without having obtained the required authorizations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the first Monday in June of each year at 10 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2016.

Subscriptions and payments

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to an aggregate number of twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

Founding Shareholders	Shares
Giovanni Montenegro:	6,375
Eugenio Travaglini:	6,125
Total:	12,500

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euros (800.-€)

Resolutions of the shareholders

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, have passed the following resolutions unanimously:

- (a) the number of managers of the Company is set at one (1);
- (b) the following person is appointed as sole manager of the Company:
 - Giovanni Montenegro, prenamed;
- (c) the sole manager is appointed for an undetermined period; and
- (d) that the address of the registered office of the Company is set at 67, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, who is/are known to the undersigned notary by his/her/their surname(s), name(s), civil status and residence, the said proxyholder(s) of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un août

Par-devant Nous, Maître Pierre PROBST, notaire demeurant à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Giovanni Montenegro, employé privé, né à Acquaviva delle Fonti (Bari), Italie, le 21 juin 1981 et résidant professionnellement au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Francine MAY, juriste, ayant son adresse professionnelle à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 août 2015; et

2. Eugenio Travaglini, employé privé, né à Brindisi, Italie, le 25 octobre 1983 et résidant professionnellement à Josefs-trasse 59, CH-8005 Zurich, Suisse,

ici représentée par Madame Francine MAY, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 août 2015,

(ci-après ensemble les Associés Fondateurs).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie JEMT Company S à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "JEMT Company S à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet le commerce de gros, le commerce de demi-gros et le commerce de détail ainsi que l'import et export de produits agricoles et alimentaires.

La Société a également pour objet l'achat, la vente, la location, l'installation et l'entretien de tous distributeurs automatiques de produits alimentaires ainsi que la vente de produits alimentaires, ceci incluant boissons et jus de fruit fraîchement pressé, par le biais de distributeurs automatiques.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, le développement, la location et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées sans avoir obtenu les autorisations requises.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la

Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le premier lundi de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire (s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2016.

Souscriptions et libérations

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent qu'ils souscrivent au nombre total de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société comme suit:

Associés Fondateurs	Parts Sociales
Giovanni Montenegro:	6.375
Eugenio Travaglini:	6.125
Total:	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs par des paiements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) payé par les Associés Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de huit cents euros (800.-€)

II. Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions des associés

Les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- (a) le nombre de gérants est fixé à un (1);
- (b) la personne suivante est nommée en tant que gérant unique de la Société:
- Giovanni Montenegro, prénommé;
- (c) le gérant unique est nommé pour une période indéterminée; et
- (d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 67, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Grand-Duchè de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Ettelbruck.

Et après lecture faite au(x) mandataire(s) des parties comparantes connu(s) du notaire soussigné par son/leurs nom(s), prénom(s) usuel, état civil et demeure, le(s)dit(s) mandataire(s) des parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 1^{er} septembre 2015. Relation: DAC/2015/14352. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150941/670.

(150165524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Petercam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 22.418.

Le Conseil d'Administration de Petercam (Luxembourg) S.A. (Immatriculée B-22418) en sa séance tenue au siège social le 5 mai 2015:

A acté la démission avec effet au 30 avril 2015 du délégué à la gestion journalière suivant:

Marc Collard

1a, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Le Conseil d'Administration de Petercam (Luxembourg) S.A. (Immatriculée B-22418) en sa séance tenue le 30 juin 2015:

A nommé directeur délégué la gestion journalière la personne suivante:

Ariane Plakides

1a, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Suite à ces modifications, il a été décidé de créer un Comité de Direction composé de:

Gaétan van der Bruggen

Directeur délégué à la gestion journalière

Ghislain Nys

Directeur délégué à la gestion journalière

Ariane Plakides

Directeur délégué à la gestion journalière

1a, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Ariane Plakides

Secrétariat Général

Référence de publication: 2015151708/32.

(150165892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

PM Investment Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 183.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151066/9.

(150165423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Resilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.795.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ali CELEBI gérant de société, né le 29 juin 1980 à Metz (France), demeurant au 30, rue Sadi Carnot, F-54220 Malzéville (France),

2.- Monsieur Mathieu GROSS, gérant de société, né le 16 janvier 1979 à Metz (France), demeurant au 69, Promenade du Site, F-57050 Longeville-les-Metz (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "RESILUX SA".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 4. La société a pour objet les activités d'application de sols en résine.

La société peut réaliser tous types d'opérations commerciales ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Lorsque les actions de la société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toutefois, le Cédant comme le Cessionnaire sont tenus d'informer le Conseil d'Administration de la cession dans les quinze jours de celle-ci.

En dehors du cas précité et hormis le cas d'un accord de tous les actionnaires, toute transmission d'actions pour cause de mort à un non-actionnaire et toute cession ou transmission d'actions entre vifs à un non actionnaire est soumise au droit de préemption des autres actionnaires s'exerçant selon les modalités suivantes:

a. Tout actionnaire désireux de céder ses actions à un tiers est obligé de notifier son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration ainsi qu'à tous les autres actionnaires. Cette notification comprend l'identité du (des) cessionnaires éventuel(s), le nombre des actions à céder, ainsi que le prix et les conditions auxquels la cession devrait s'opérer.

b. Les autres actionnaires bénéficient d'un droit de préemption proportionnel au nombre d'actions détenues.

c. Ce droit de préemption s'exerce pendant un délai de 60 jours depuis la notification prévue au point a. ci-dessus: les actionnaires désireux de préempter informeront l'actionnaire cédant et le Conseil d'Administration par lettre recommandée de leur intention et du nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

En l'absence de notification dans ce délai, les actionnaires sont censés de manière irréfragable avoir renoncé à leur droit de préemption.

Au cas où les actions devant être cédées n'auraient pas toutes été préemptées, le Conseil d'Administration informe tous les actionnaires d'une absence de préemption totale par lettre recommandée.

Les actionnaires disposent alors d'un délai supplémentaire de 30 jours à la suite de la date de la notification pour exercer leur droit de préemption sur le solde des actions non préemptées au prorata de leur participation au capital.

Les actionnaires indiqueront leur volonté de préempter par voie de lettre recommandée à l'actionnaire cédant et au Conseil d'Administration.

Au cas où la procédure de préemption ci-dessus décrite n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions, les actionnaires autres que le cédant, désigneront dans un délai de trois mois et par écrit, le cessionnaire de leur choix.

En l'absence de désignation à l'issue de ce délai, l'actionnaire cédant pourra réaliser son projet de cession selon les conditions prévues dans sa notification initiale.

Les règles relatives au droit de préemption sont applicables peu importe la forme juridique de la cession: vente, don, échange ou autre. L'inobservation de ce droit entraînera la nullité de la cession intervenue, tant entre les parties que vis-à-vis de la société.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle. Lorsque la Société est composée d'un actionnaire unique, la Société peut être dirigée soit par un administrateur unique soit par un conseil d'administration.

Le mandat d'administrateur est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Si la Société est administrée par un administrateur unique, toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion. Cette convocation pourra être transmise par courrier électronique.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être également tenues par visioconférence ou par téléphone dans les formes prévues par la loi à condition de satisfaire aux conditions légales. La réunion tenue de cette façon est réputée se dérouler au siège social de la société.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres ou non.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature de l'administrateur unique soit, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de Juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 18. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 20. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 21. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 22. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 23. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande. Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 26. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 28. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 29. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Mathieu GROSS, susdit, cinq cent une actions	501
2.- Ali CELEBI, susdit, quatre cent quatre-vingt dix-neuf actions	<u>499</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent soixante-cinq euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), de président du conseil d'administration à un (1) et celui des commissaires à un (1) Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Ali CELEBI gérant de société, né le 29 juin 1980 à Metz (France), demeurant au 30, rue Sadi Carnot, F-54220 Malzéville (France),

2.- Madame Anne GROSS née WEBER, née le 23 novembre 1972 à Metz (France), demeurant au 69, Promenade du Site, F-57050 Longeville-les-Metz (France).

3.- Madame Martine LESPORTES épouse GROSS, administrateur de société, née le 26 juin 1957 à Metz (France), demeurant au 69, Promenade du Site, F-57050 Longeville-les-Metz (France).

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de Président du Conseil d'administration, Monsieur Ali CELEBI, susdit.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société GDL CONSEIL, société à responsabilité limitée de droit français, établie et ayant son siège social à F-57100 Thionville (France), 51A, rue de l'Ancien Hôpital, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Thionville sous le numéro 799 408 380.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2021.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CELEBI, GROSS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 27360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150530/269.

(150164809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Portfolio Management Solutions (PMS), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151068/9.

(150165757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Queequeg's Gems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.893.

Monsieur CLIPET Bernard est rayé en tant qu'administrateur de la société suite à son décès le 10 août 2014.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151076/9.

(150165780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

SBS s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4545 Differdange, 67, rue Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 194.666.

—
Assemblée générale extraordinaire des associés de la société SBS Sà.r.l. tenue au siège de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

Tous les Associés sont présents.

Les gérants ont pris les décisions suivantes:

Les associés décident:

- Nomination de M. SALAMONE DRUELLE Roméo, demeurant à 4, Allée des Tisserands F-57535 MARANGE-SILVANGE en qualité de Gérant technique,
- Nomination de M. SALAMONE Daniel, demeurant à 21, Rue des Orchidées F-57120 VITRY-SUR-ORNE, en qualité de Gérant Administratif,
- Nomination de M. BERMAND Thierry, demeurant à 31, Lotissement des Jardins F-57700 HAYANGE, en qualité de Gérant Administratif,
- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des 3 gérants.
- Cession de 38 parts sociales de M. SALAMONE DRUELLE Roméo, demeurant à 4, Allée des Tisserands F-57535 MARANGE-SILVANGE à M. SALAMONE Daniel, demeurant à 21, Rue des Orchidées F-57120 VITRY-SUR-ORNE,
- Cession de 38 parts sociales de M. SALAMONE DRUELLE Roméo, demeurant à 4, Allée des Tisserands F-57535 MARANGE-SILVANGE à M. BERMAND Thierry, demeurant à 31, Lotissement des Jardins F-57700 HAYANGE.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée

SBS S.A.R.L.

M. SALAMONE-DRUELLE Roméo / M. SALAMONE Daniel / M. BERMAND Thierry
Gérant Technique / Gérant Administratif / Gérant Administratif

Référence de publication: 2015151771/28.

(150166635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Cap Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 103.153.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151383/9.

(150166269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Balm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 242, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.115.

—
Le bilan au 31/12/11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151334/9.

(150166652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.
